### Questions orales

#### ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse au vice-premier ministre. Puisque le gouvernement a manifestement toute latitude, après consultation avec Air Canada, pour intervenir, et puisqu'il est manifeste pour tous ceux qui ont étudié de près les faits qu'une injustice a été commise, le gouvernement va-t-il, au lieu de laisser s'éterniser pendant des jours et peut-être des mois cette injustice, avoir la bienséance de permettre à cette bonne employée de reprendre le travail dans la dignité?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'imagine que le représentant est mieux placé que la plupart d'entre nous pour croire à ce qu'il prétend nous présenter comme des faits. Je n'ai pas assisté à cette audience, et je me permets de dire que lui non plus. Le secrétaire parlementaire a dit à la Chambre qu'une procédure d'appel avait été lancée et suivait actuellement son cours. Le représentant et ses partisans seraient les premiers à hurler au scandale si le gouvernement intervenait dans la procédure normale. Qu'il ait au moins la décence d'attendre que cette procédure d'appel prévue par la convention collective soit parvenue à son terme.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT DE DOUANE IMPOSÉ PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LES BARDEAUX DE CÈDRE CANADIENS—LA QUESTION D'UNE COMPENSATION

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il a déclaré que le gouvernement avait su faire face à la très grave question du droit de 35 p. 100 imposé sur les bardeaux de cèdre. Comment peut-il faire cette affirmation sachant que le gouvernement a gaspillé presque une semaine entière à chercher à obtenir des Américains une compensation alors que lui-même, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures auraient dû savoir dès le départ que les États-Unis n'avaient pas le pouvoir juridique voulu pour accorder cette compensation? Pour quelle raison le gouvernement a-t-il gaspillé ainsi un temps précieux? N'est-ce pas là un autre exemple qui montre que le gouvernement agit en amateur en l'occurrence?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a cessé d'agir ainsi le 4 septembre 1984.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons eu des entretiens avec des représentants américains et on ignorait au juste leur position au sujet de la question du dédommagement. A l'issue d'entretiens à Washington, cette position est devenue fort claire et les Américains nous ont fait part de leur décision. Cependant, nous ne pouvions jusque-là écarter cette possibilité. Je suis persuadé que le député aurait été le premier à nous critiquer vertement, à nous reprocher d'avoir exclu une éventuelle solution, si nous avions fait au départ ce qu'il nous propose maintenant, après coup.

#### LE TEXTE DE L'ANNONCE DE L'IMPOSITION DU DROIT PAR LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai en main le texte officiel de l'annonce que le représentant commercial adjoint des États-Unis, M. Michael B. Smith, a faite au sujet de l'imposition du tarif; voici: «Étant donné que ce tarif n'est pas visé par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, nous n'aurons pas à indemniser nos partenaires commerciaux pour le tort que l'augmentation de tarif pourrait causer à leurs exportations».

Le ministre et son gouvernement n'avaient-ils pas en main ce communiqué? N'étaient-ils pas au courant de cela dès le départ? Quoi qu'en dise le ministre, il s'agit manifestement d'un autre exemple de l'incompétence du gouvernement dans le domaine des relations commerciales avec les États-Unis.

• (1130)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député signale que M. Smith a déclaré que les Américains n'étaient pas forcés de nous indemniser. Manifestement, il incombe à un gouvernement d'insister auprès de l'autre partie pour s'assurer qu'il n'existe pas d'autres raisons pouvant justifier une indemnisation. Quand nous avons soulevé la question auprès des Américains au début de la semaine, ils ont déclaré qu'ils y songeraient. Après un certain temps de réflexion, ils nous ont donné leur réponse à la réunion suivante. Ils ne nous ont absolument pas opposé un refus catégorique lorsque nous avons soulevé la question pour la première fois.

# ON DEMANDE QUE DES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE ET DES SYNDICATS PARTICIPENT AUX NÉGOCIATIONS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné qu'il n'a jamais été question que les États-Unis indemnisent les fabricants canadiens de bardeaux, option que ceux-ci n'ont jamais appuyée par ailleurs, je voudrais demander au ministre si son gouvernement peut nous assurer qu'à partir de l'instant présent, des représentants de cette industrie et des travailleurs participeront étroitement aux négociations dont l'objet est d'éliminer les droits de 35 p. 100 et de définir une nouvelle répartition du marché?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai pas assisté à la réunion qui a eu lieu mercredi pendant l'heure du dîner, mais je pense que l'on a affirmé aux fabricants qu'ils seraient étroitement consultés relativement à toute décision qui pourrait être prise à cet égard.

#### LES EXPORTATIONS DE BOIS RÉSINEUX

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, étant donné que le premier ministre a refusé de communiquer avec le président des États-Unis pour protester contre cette décision injuste, le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre s'il est intervenu ou s'apprête à intervenir auprès des États-Unis avant lundi prochain pour s'opposer aux démarches entreprises contre nos bois résineux car, à partir de lundi, la justice sera saisie de cette affaire alors qu'à l'heure actuelle, il est encore possible d'agir sur le plan politique?